

JOURNAL MUNICIPAL DE MONT-CARMEL

Vol. 3, n° 1

Février 2017



1867-2017

150 ans



Table des matières :

Résumé des séances	2 à 6
Vie communautaire	7
Rapport Camping Lac de l'est	8
Nouveau service	9
Loisirs municipaux	10
Offre d'emploi	11
Calendrier	12

Comité des fêtes du 150e lors de l'activité

Accueil de l'année 2017

De gauche à droite: M. Jules Saint-Onge, Mme Jessie Dionne, Mme Mélanie Beaulieu, Mme France Lévesque, M. Pierre Roussel, M. Yvan Dionne, Mme Marie-Ève Paradis (agente de développement), Mme Mélody Dionne et M. Ludovic Lévesque

Bureau municipal

22, rue de la Fabrique

Tél. : 418 498-2050

Télé. : 418 498-2522

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 12 h

www.mont-carmel.ca

info@mont-carmel.ca



Vie municipale

Résumé de la séance régulière du 3 octobre 2016

La version complète du procès-verbal est disponible au bureau municipal et au www.mont-carmel.ca

Le conseil municipal a résolu d'autoriser:

-les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 30 septembre 2016, totalisant une somme de 69 675.22 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 septembre 2016, pour un total de 119 463.04 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser un versement de 1 000 \$ soit fait pour la location d'un chapiteau pour les fêtes du 150e à l'entreprise Les Chapiteaux Germain Dumont Inc.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le 1er versement pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Notre-Dame à Actuel Conseil Inc. pour une somme de 6 187.50 \$ avant taxes, représentant 75 % du coût du contrat.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le 1er versement à Excavations Léon Chouinard Inc. pour la somme de 86 705.51 \$ avant taxes, conformément à l'estimée des travaux exécutés fait par Actuel Conseil Inc.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement à CWA Mécanique pour la remise à neuf de deux chambres réductrice de pression pour la somme de 13 449.00 \$ avant taxes

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux différents services proposés par madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière et que la liste des affectations soit jointe au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le versement de ce qui suit : 25 \$ à L'Arc-en-ciel du cœur pour sa compagnie de financement 2016.

Le conseil municipal a résolu d'entériner l'achat et la pose d'un Automate HMI et de ses accessoires au réservoir d'eau potable à CWA Mécanique de procédé pour la somme de 5 565 \$ avant taxes

Le conseil municipal a résolu d'entériner la directive de changement autorisé par madame France Boucher, directrice générale pour un montant de 2 523.96 \$ avant taxes à Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée dans le projet de la rue Notre-

Dame.

Le conseil municipal a résolu d'accepter les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2017, proposés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 28 septembre 2016

Le conseil municipal a résolu

- **Que** la municipalité de Mont-Carmel participe à l'évènement « Noël au cœur du Kamouraska » par son implication dans la décoration d'une étoile;
- **Que** la directrice générale participe au choix des gagnants lors du déjeuner prévu à cet effet;
- **Qu'**un membre du conseil soit présent au souper pour la remise des prix aux gagnants.

Le conseil municipal a résolu de déclarer le Parc Jean-Claude Plourde non-fumeurs, et ce, pour répondre à la nouvelle *Loi de lutte contre le tabagisme*.

Le conseil municipal a résolu d'appuyer le projet Voisins solidaires par la promotion et la diffusion des communiqués et des activités auprès de notre communauté par le biais de la publication gratuite de textes soumis par l'organisme, via notre journal local et nos médias sociaux. De plus, nous soutiendrons le projet par des prêts de locaux, sans frais, lors de réalisations d'activités (ex: Fête des voisins). Selon les besoins, nous pourrions également faire un prêt de matériel lorsque nécessaire et lorsque disponible. Également, notre agent de développement pourra collaborer avec la ressource du projet « Voisins solidaires ».

Le conseil municipal a résolu d'autoriser la confection et l'installation d'un panneau d'affichage extérieur au bureau municipal avec l'aménagement du terrain pour une somme approximative de 1 000 \$ avant taxes et que cette somme soit prise à même les surplus accumulés de la municipalité.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser la pose de poteaux et de lumière de rue sur la Côte-Blais en utilisant le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Les coûts estimés du projet sont de l'ordre de 15 000 \$.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'installation d'une nouvelle lumière de rue au coin de la Route 287 et du chemin à

Vie municipale

Gustave sur un poteau déjà existant; dans le secteur du Lac de l'est et que les coûts seront pris à même le budget 2016.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à aller en appel d'offres pour l'achat d'un afficheur de vitesse mobile avec statistique visant à retirer le stop sur la rue Notre-Dame. Cet afficheur pourra être utilisé dans différents secteurs sur les rues de la municipalité selon les besoins.

Le conseil municipal rejette la demande pour la pose d'une chaîne de rue sur la rue Lavoie. Une communication écrite sera envoyée à la demanderesse lui faisant part de la décision et de l'intention de porter une attention.

La municipalité de Mont-Carmel s'engage à :

- Présenter le projet à Patrimoine Canada – Fonds Canada 150;
- Participer à la hauteur de 5 000 \$;
- Comblent tous excédents de coûts à partir de ses surplus accumulés;
- Nommer, madame France Boucher, directrice générale en tant que représentante de la municipalité pour signer tous les documents se rapportant au programme;
- Supporter la demande de subvention au fonds Canada 150.

Le conseil a résolu de s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence qui s'appliquent à elle. La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme; La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. La municipalité atteste par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés réels et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Résumé de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Le conseil municipal a résolu d'autoriser:

-les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 31 octobre 2016, totalisant une somme de 172 104.54 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

-le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 octobre 2016, pour un total de 58 457.18\$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le versement d'un montant de 8 950 \$ à GD Réno Enr. pour l'achat et l'installation d'armoires de cuisine dans la salle communautaire du 2e étage.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement du 2e versement pour une somme de 48 428.55 \$ avant taxes incluant une retenue de 10 % à Excavations Léon Chouinard & Fils Ltée dans le cadre du projet de réfection de la rue Notre-Dame.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le versement de 750 \$ avant taxes à Centre musical Sonothèque Inc. pour un acompte représentant 25 % de la facture pour la location de matériel audio et d'éclairage pour le 150e anniversaire de Mont-Carmel.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat pour le spectacle du 150e de Mont-Carmel à Productions Hugues Pomerleau Inc et d'autoriser un 1er versement de 2 000 \$ incluant les taxes.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement à Aréo-Feu pour une somme de 3822.70\$ avant taxes pour la

Vie municipale

SUITE DU RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

vérification et l'entretien des véhicules du Service incendie de Mont-Carmel

Le conseil municipal a résolu d'autoriser un montant de 10 000\$ pris au surplus affecté de la voirie pour effectuer du débroussaillage supplémentaire sur la Route 287.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement à SPE valeur assurable pour un montant de 3 000 \$ avant taxes pour l'évaluation des équipements du service incendie de Mont-Carmel dans le but de se joindre à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

La conseil municipal a résolu d'autoriser l'appropriation du surplus accumulé non affecté de la municipalité pour un montant de 9 600 \$ pour payer la réparation du tracteur de la voirie.

Le conseil municipal a résolu d'accepter le transfert de budget présenté par madame France Boucher, secrétaire-trésorière. La liste sera annexée au présent procès-verbal

Le conseil municipal a résolu d'accorder ce qui suit:

- **86.23 \$** à Renaude Samson dans le cadre du Chemin de St-Rémi;
- **70 \$** au Comité de développement de Saint-Denis pour deux billets pour la participation au souper de la 11e édition de Noël au cœur du Kamouraska;
- **Gratuité** de la salle communautaire à Pierrette Jalbert pour les cours de Gardiens avertis.

Le conseil municipal a résolu de retirer la clause au contrat de location des salles communautaires qui donnait priorité sur la location de la salle aux familles éprouvées par un décès, cette décision prend effet immédiatement et sur tous les contrats signés antérieurement.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser une demande d'aide financière auprès de l'Union régionale de loisir et de sport (URLS) pour les ateliers culinaires pour une somme de 500 \$ dans le but d'instaurer de saines habitudes de vie auprès des jeunes et par le fait même, rapprocher les générations.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser une demande de subvention au « Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer » financé à 70 % des coûts admissibles pour un maximum de 840 \$ par bac et de

prévoir au budget 2017 un montant de 575 \$ pour la partie non subventionnée.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser monsieur Denis Lévesque, maire et madame France Boucher, directrice générale à signer l'entente de renouvellement des services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne et donne l'autorisation à cette dernière de payer les frais de cotisation annuelle d'un montant de 0,16 \$ par habitant par année pendant trois (3) ans.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'achat d'un afficheur de vitesse radar solaire auprès de Signalisation Kalitec inc. pour une somme de 4 905 \$ avant taxes et que la somme soit prise au surplus affecté à la voirie.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser la mise en place d'une Maison des jeunes à la patinoire de Mont-Carmel les vendredis de 19 h 30 à 21 h 30; et d'autoriser madame Stéphanie Lévesque à agir à titre de responsable de la Maison des jeunes;

Une première évaluation soit faite en janvier sur l'achalandage, les besoins et la compatibilité avec l'utilisation des lieux.

Le conseil a résolu de renouveler l'entente avec Cain Lamarre Casgrain Wells pour des services de consultations téléphoniques juridiques à forfait pour l'année 2017 pour une somme de 500 \$ avant taxes

Le conseil a résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 et qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018 sera le 15 janvier 2018 .

Lundi 9 janvier	Lundi 3 juillet
Lundi 6 février	Lundi 7 août
Lundi 6 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1er mai	Lundi 13 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

Le conseil municipal entérine, pour une période d'un (1) an, le nouveau Comité consultatif en urbanisme qui est composé de:

- Madame Marie-Chantal Savoie, présidente
- Madame Colette Beaulieu, conseillère

Vie municipale

SUITE DU RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

- Madame Claire Lajoie, citoyenne
- Madame Nancy De Roy, citoyenne
- Monsieur Denis Lévesque, maire
- Monsieur Donald Guay, insp. en bâtiment et en environnement

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat de remplacement de glissières de sécurité à Renoflex (9065-5267 Québec inc.) pour un projet de 29 743.33 \$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat de remplacement d'un pavé de pont à Les entreprises Rémi Charest Inc. pour un montant d'environ 17 800 \$ avant taxes.

Un avis de motion est donné par monsieur Antoine Fortier-Simard qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement 280-2016 qui établira le taux de taxes foncières, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que des services pour l'année 2017.

Le conseil municipal a résolu:

- D'autoriser le processus de retrait des arrêts obligatoires au coin des rues du Centenaire et Notre-Dame.
- D'autoriser le lignage d'une traverse piétonnière au coin des rues du Centenaire et Notre-Dame.
- D'autoriser la mise en place de tout panneau nécessaire à cette nouvelle signalisation.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Le conseil municipal a résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes : les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 30 novembre 2016, totalisant une somme de 119 093.29 \$, tel qu'il apparaît à la liste annexée au présent procès-verbal. Le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 novembre 2016, pour un total de 91 145.56 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'appropriation du fond carrières, sablières et gravières pour un montant de 10 000\$ pour l'entretien de la route 287.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement à la firme Cain Lamarre, avocats pour des honoraires pour un montant de 984.73 \$ taxes incluses dans le dossier de mise à demeure numéro 42-15-2009-02.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'appropriation du surplus accumulé non-affecté pour les dépenses jusqu'au 31-12-2016 du préventionniste

Le conseil municipal autorise ce qui suit:

- **200\$** au feuillet paroissial Kamouraska Ouest pour le feuillet 2017;
- **50\$** à l'École Chanoine-Beaudet pour le Gala des Mérites 2017;

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat d'assurance collective à Desjardins sécurité financière pour l'année 2017 avec une diminution de coût d'environ 3.6% pour la municipalité de Mont-Carmel.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement des montants avant taxes aux partenaires suivants:

- Fédération québécoise des municipalités pour un montant de 1 086.40\$.
- Groupe Azimut pour le logiciel Gonet pour un montant de 1 572\$.
- Québec municipal— Service d'information internet 280\$
- CRSBP— Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas— Saint-Laurent 5 551.03\$
- Croix-Rouge canadienne— Service aux sinistrés 180.32\$
- PG Solution— Contrat d'entretien et de soutien du logiciel de gestion comptable et de fosses septiques 7 125.00\$

Le conseil municipal a résolu de procéder à une augmentation salariale de l'ordre de 2% pour tous les employés et les élus (es) municipaux pour l'année 2017.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de conciergerie avec madame Renelle Lavoie, valide pour une période d'un (1) an du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les conditions actuelles.

Vie municipale

Le conseil municipal a résolu d'autoriser l'utilisation de la première année d'option prévue au contrat de Entreprise MCO pour la tonte de gazon 2017 au montant prévue de 7 300.00\$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu de modifier différents tarifs pour des services municipaux.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer la convention de location pour l'opération de la cantine pour la saison 2017 avec monsieur Jacques Lavoie

Le conseil municipal a résolu d'accorder la concession de la patinoire de Mont-Carmel pour l'année 2016-2017 à monsieur Frédéric Plourde et autorise madame France Boucher, directrice générale à signer le contrat pour un montant de 475 \$ par semaine.

Le conseil municipal a résolu d'appuyer le comité du 150e de Mont-Carmel dans sa demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) -Volet amélioration des milieux de vie pour les activités des Fêtes du 150e de Mont-Carmel qui aura lieu au cours de l'année 2017.

Le conseil municipal a résolu d'approuver la contribution de la municipalité de Mont-Carmel au montant de 3 828.88 \$ pour l'année financière 2017 pour le transport adapté et collectif Trans-Apte.

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat d'analyse d'eau pour l'année 2017 à Laboratoire BSL de Rimouski selon la soumission par item reçue

Le conseil municipal a résolu d'octroyer le contrat de mesure d'accumulation des boues des étangs aérés pour l'année 2017 Nordikeau pour un montant de 1 300.00 \$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer un contrat de location d'un tracteur chargeur à 30 \$/heure avec la Ferme Pierrelac débutant le 28 novembre 2016 et finissant au plus tard le 30 mars 2017.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à procéder à un appel d'offres pour la location d'un tracteur chargeur neuf pour une période maximale de 10 ans

Le conseil municipal a résolu d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer le contrat avec Aquatech pour

le remplacement du Surintendant des eaux de la municipalité pour les vacances annuelles et autres absences de celui-ci.

Le conseil municipal a résolu d'adopter le règlement numéro 281-2016 relativement à la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement 257-2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

Le conseil municipal a résolu d'appuyer Madame Pilar Macias dans son projet de médiation photographique ambulante en s'engageant à publiciser l'évènement dans ses médias et de l'aider dans l'installation de son matériel sur les sites choisis.

Le conseil municipal a résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) et s'engage à rembourser 10 % du déficit budgétaire de 2 508 \$, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, sans autorisation supplémentaire advenant un budget révisé

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement pour divers travaux sur la Route 287 et au village à Jean-Luc Rivard & Fils inc. pour un montant de 8 769.81 \$ avant taxes.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement de 1 099.88 \$ taxes incluses à La Capitale en Fête inc. pour la location de jeux gonflables dans le cadre des Fêtes du 150e de Mont-Carmel, représentant 50 % de la location et d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à signer le contrat.

Le conseil municipal a résolu d'autoriser le paiement de 775.50 \$ avant taxes à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le projet de la rue Notre-Dame

La municipalité de Mont-Carmel demande au gouvernement du Québec :

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec

Vie communautaire

Club des 50 ans et + de Mont-Carmel

Mont-Carmel le 31 janvier 2017

Merci à tous ceux qui sont venus nous encourager lors du dîner du 28 janvier. Votre présence en si grand nombre nous fait du bien et nous incite à continuer l'organisation d'activités. Merci à nos généreux commanditaires.

Municipalité de Mont Carmel
Resto Pub St-Pascal
IGA Saint-Pascal
Maison funéraire Daniel Caron
Garage Normand Rivard Mont Carmel
Produits Unic LaPocatière
M. Luc Saint-Onge, Mont-Carmel
Résidence Pierrette Ouellet
Provigo St-Pascal
Pharmacie Uniprix LaPocatière
Pharmacie Familiprix Saint-Pascal
Armand Saint-Onge Mont-Carmel
Nathalie Bérubé Mont-Carmel
Alimentation René Pelletier LaPocatière
Résidence des Bois Francs Mont-Carmel

Nicole Lévesque prés. Club 50 ans et + de Mont-Carmel



Un franc succès!

Le samedi 28 janvier dernier a eu lieu le dîner festif du club des 50 ans et plus. Ce rassemblement fut un succès sur toute la ligne. La nourriture servie et le service impeccable ont tôt fait d'être remarqués par l'ensemble des personnes présentes. Félicitations à tous les bénévoles pour tous ces efforts couronnés de succès. Votre implication est digne de mention. Bravo.

Les 20 ans du recyclage



Il y a maintenant 20 ans, en janvier 1997, débutait la collecte porte-à-porte des matières recyclables dans les MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup. Co-éco, qui se nommait alors Corporation environnementale de la Côte-du-Sud, menait la campagne de sensibilisation entourant ce nouveau service. Le nom de cette campagne était *Opération trésor*, avec comme slogan *Moi j'embac!* Auparavant, le service de récupération en place était par apport volontaire, c'est-à-dire que les citoyens devaient se rendre dans certains points de dépôts pour déposer leurs matières recyclables. Les villes de La Pocatière et de Rivière-du-Loup ont agi comme précurseurs en instaurant le service de collecte porte-à-porte dès le début de l'année 1997. Par la suite, les autres municipalités de ces MRC ont elles aussi participé à la collecte. Malgré la fermeture temporaire du Centre de tri de Saint-Pascal après seulement 5 mois d'existence, la récupération dans le Kamouraska s'est poursuivie avec l'acheminement des matières au centre de tri de Récupération Grand Portage à Rivière-du-Loup. Aujourd'hui, les deux centres de tri existent toujours, mais sont la propriété de Société Via à Rivière-du-Loup et de Gaudreau Environnement à Saint-Pascal, assurant ainsi des dizaines d'emplois dans la région. Avec l'instauration de la collecte sélective dans plusieurs municipalités, le Québec est passé en 1998 de 3 300 000 tonnes de matières récupérées à 6 800 000 tonnes dix ans plus tard. Plus près de nous au Kamouraska, c'était 550 tonnes de matières qui étaient récupérées en 1995 et presque deux fois plus lors de l'implantation de la collecte porte-à-porte en 1997. Aujourd'hui la MRC de Kamouraska récupère près de 2600 tonnes par année, tandis que la MRC de Rivière-du-Loup, plus populeuse, récupère plus de 4200 tonnes. Pour 2020, l'objectif est de récupérer 70 % du plastique, verre et métal et 100 % du papier et carton dans la MRC de Kamouraska, tandis que la MRC de Rivière-du-Loup a comme objectif de récupérer 70 % du plastique, verre, métal, papier et carton. *La Presse, 18 novembre 2010. Données de 2013, Plans de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Rivière-du-Loup et de la MRC de Kamouraska*

Club lions

Prochaine activité: ouvert à la population Le Club Lions de Mont-Carmel organise un rallye-bottines dans les rues de Mont-Carmel, équipe de 2 adultes, 5\$ par personne, l'argent de l'inscription est entièrement remis en bourses. Dimanche le 5 février à partir de 13 h., à la salle du Club des 50 ans et plus de Mont-Carmel. Pour les jeunes familles, vous pouvez amener vos enfants sans coûts supplémentaires. **Responsables du rallye: Nathalie St-Onge et Michel Dumais**



Rapport Camping du Lac de l'Est



Camping et plage du Lac de l'Est : la saison 2016 en chiffres

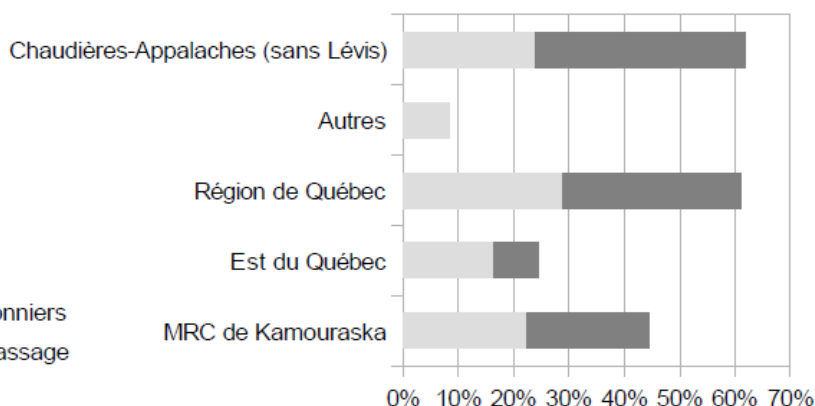
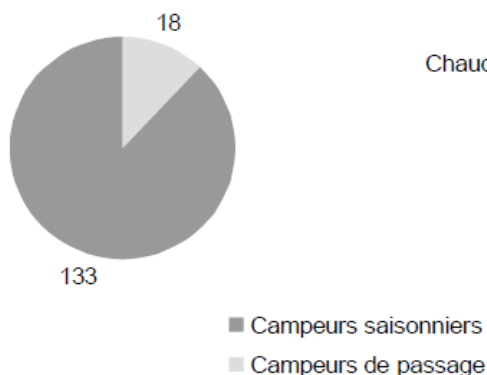


Le camping du Lac de l'Est, propriété de la municipalité de Mont-Carmel est géré par la Corporation de développement de la forêt communale.

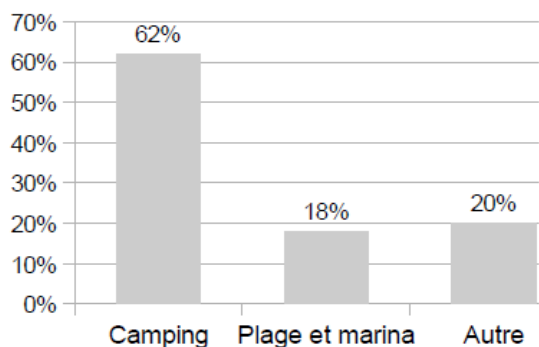
Les services offerts sur le site sont :

- des espaces de camping « saisonniers » et « passants » avec services,
- une zone de baignade surveillée avec sable blond,
- un dépanneur avec vente de bières et un casse-croûte,
- de la location d'embarcations non-motorisées (kayak, planches à pagaies, chaloupes...),
- un débarcadère et des quais pour les bateaux.

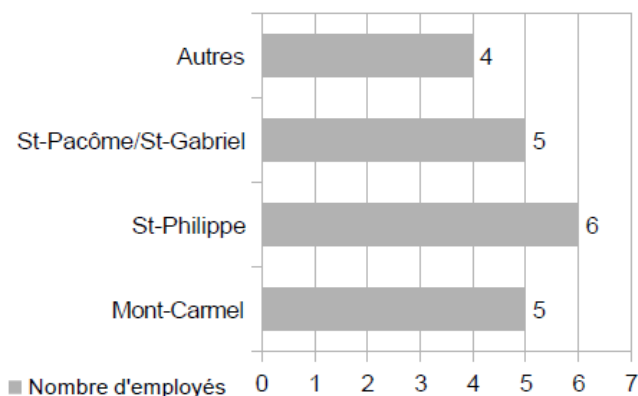
RÉPARTITION DES TERRAINS PAR CLIENTÈLE ET SA PROVENANCE :



RÉPARTITION DES REVENUS :



PROVENANCE DES EMPLOYÉS :



Vie communautaire



Dès le 1er février 2017

Nouveau service à Mont-Carmel

Aide individuelle en lecture, écriture ou calcul

Accompagnatrice présente à la bibliothèque :

le mercredi de 13h à 15h

Mieux comprendre des documents

Rédiger une lettre plus facilement

Compléter un formulaire avec assurance

Trucs pour les parents afin de mieux aider les enfants dans leurs devoirs

Exercices pour vous améliorer en français ou en calcul

Ou tout autre besoin en lien avec la lecture, l'écriture ou le calcul

BIENVENUE !

Dominique Giroux, formatrice dodogiroux@hotmail.com

Info : Marie-Ève Paradis, 418-498-2050 poste 104

3^e édition 2017

Passeport Kamouraska

Amuse-toi et fait bouger
tous les membres de ta famille!

À gagner...

Des descentes de la Rivière-du-Loup
en kayak, des laissez-passer pour jouer
au golf, des participations gratuites
aux différents événements de course
à pied de la région, et plus encore!

Enfile tes bottes ou tes patins,
viens glisser et prendre
un bol d'air frais avec nous!

Cet hiver,
c'est le Kamouraska
qu'on visite!
Bougez à travers
notre belle région et
accumulez les chances
de gagner des prix
fabuleux!

**À MONT-CARMEL: VENDREDI 17 FÉVRIER,
16H30 À 21H30 ,AU LOCAL DES JEUNES
SPORTS ET JEUX DE SOCIÉTÉ**

Plaisirs d'hiver

Fin de semaine du 18 et 19 février 2017



Samedi 18 février

20h: Randonnée en raquettes dans le sentier culturel.

Départ à la patinoire

*On vous attend dès 19h30 autour du feu
foyer extérieur pour vous réchauffer avant le
départ!*

Apportez vos lampes frontales



Suite à la marche
rendez-vous au
Bar L'Héritage
Promotion pour
les



Service de navette disponible.



Dimanche 19 février

Dès 13h à la patinoire

13h à 16h: Glissade dans la rue du Centenaire

Apporte ton traîneau!



*Tirage de prix de
présence*

13h à 16h: Patin libre tout l'après-midi!

Collation sur place

**En cas de mauvaise température (froid
intense, pluie, tempête de neige) les
activités seront annulées!**



Loisirs municipaux

OFFRES D'EMPLOI

Le Centre Récréatif et la municipalité de Mont-Carmel requièrent les services de personnes pour occuper les postes suivants (Le masculin est utilisé afin d'alléger le texte seulement):

Entraîneur de soccer (5-12 ans)

Durée : 2 soirs/semaine selon ses disponibilités

Début : Du 30 mai au 10 août 2017

Salaire : À discuter

Tâches :

- Planifier et animer des entraînements
- Planifier et animer des parties amicales avec les municipalités environnantes.

Spécifications :

- Le matériel d'entraînement est fourni par la municipalité;
- Formation payée par le Centre Récréatif

Exigences :

- Avoir 16 ans ou plus le 23 juin 2016
- Être passionné du soccer
- Aimer travailler avec des jeunes de 5 à 12 ans.



Animateurs de terrain de jeux

Durée : 7 semaine (26 juin au 11 août 2017)

Salaire : À déterminer

Tâches :

- Animer des jeunes entre 5 et 12 ans
- Participer à l'élaboration de la programmation estivale
- Préparer, organiser et animer les activités
- Planifier les sorties estivales
- Appliquer les règlements pour le respect des personnes et des lieux
- Favoriser la prise en charge des jeunes

Exigences :

- Avoir 16 ans ou plus le 23 juin 2017
- Niveau d'études : secondaire, collégiale ou universitaire
- Posséder une expérience auprès des jeunes
- Être capable de travailler en équipe, être autonome et avoir de l'entregent
- Détenir sa carte de RCR, un atout
- Être disponible durant la semaine précédent l'ouverture du terrain de jeux pour la planification estivale (19 au 23 juin 2017)



Modalités pour postuler à l'un de ces emplois:

Transmettre votre lettre de présentation/motivation et votre curriculum vitae avant le **lundi 13 mars, 16h:**

Par la poste ou en personne :

Bureau municipal de Mont-Carmel: 22, rue de la Fabrique, Mont-Carmel (QC) G0L 1W0

Indiquer à l'intention de Mme Marie-Ève Paradis, agente de développement et de loisir

Par courriel : developpement@mont-carmel.ca

Pour information : Marie-Ève Paradis, agente de développement et de loisir 418-498-2050 poste :104

FÉVRIER 2017

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5 Rallye-bottine Club Lions	6 Séance du conseil 	7	8	9	10 Tombé du journal de mars	11
12	13 	14	15	16	17 Activité Passeport Kamouraska	18 Plaisir d'hiver
19 Plaisir d'hiver	20	21	22	23 	24	25
26	27  	28				

Horaire de la patinoire 2016-2017



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Après-midi	Fermé					Patin libre 13h à 14h	Patin libre 13h à 14h
						13h à 17h	Fermeture à 17h00
Soirée	Patin libre 18h30 à 19h30		Hockey féminin 19h à 20h	Patin libre 18h30 à 19h30	18h30 à 21h30	18h30 à 22h30	18h30 à 21h30
	18h30 à 21h30		Fermeture à 21h30				



INFOLETTRE

Envoyez un courriel à l'adresse :
developpement@mont-carmel.ca
 pour vous inscrire à l'Infolettre et vous recevrez périodi-
 quement un courriel au sujet des activités et des actualités
 de Mont-Carmel.

Vous voulez faire connaître vos activités par
 le bulletin municipal? Envoyez vos textes
 avant la date de tombée à l'adresse :
developpement@mont-carmel.ca

- **Agente de développement**
- **Fête du 150e**

